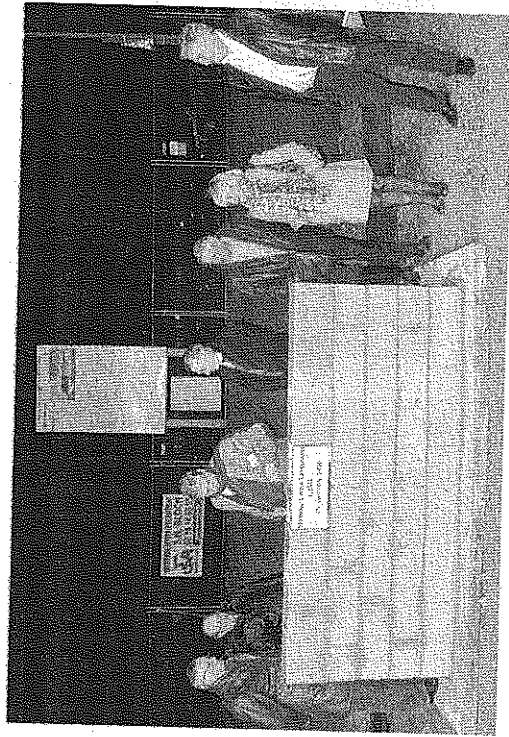


Un nouveau restaurant interentreprises au Cimi

La première pierre du futur établissement a été posée. Il sera ouvert aux stagiaires et aux salariés des organismes consulaires et entreprises voisines.

Les salariés des entreprises implantées sur la zone industrielle nord de Blois (autour de l'usine d'incinération) pourront utiliser les services du futur restaurant du Cimi (Centre de formation en maintenance industrielle) dont la première pierre a été posée mercredi soir.

Ce qui aurait pu n'être qu'une simple remise aux normes d'un équipement existant devient donc une nouvelle offre de service en direction du monde professionnel. « L'actuel restaurant du Cimi, situé en sous-sol du bâtiment principal, consomme 13.000 repas par an pour les stagiaires en formation, les personnels formateurs et les salariés des chambres consulaires », explique Yvan Saumet, président de la CCI. « Déjà ancien, il ne répond plus aux attentes des utilisateurs. » La qualité de la



La première pierre a été scellée par une succession de compagnons qualifiés, gage d'une construction à toute épreuve !

restauration, comme celle de l'hébergement rentre de plus en plus dans les critères de sélection d'un prestataire par les organismes de formation. La solution choisie a été de sortir l'équipement du site et de le réimplanter de l'autre côté de

la rue de l'Azin afin de lui permettre de fonctionner en autonomie et de s'ouvrir à d'autres clients.

Un exploitant extérieur

D'une surface de 525 mètres carrés, le bâtiment abritera

une cuisine, des chambres de stockage et deux salles à manger, l'une de 120 places et l'autre de 20. Sa capacité maximum, en deux services, sera de l'ordre de 250 repas. Pour le faire fonctionner, le Cimi aura recours aux services d'un exploitant extérieur. « Un appel d'offres a été lancé. Nous attendons les candidatures », indique Yvan Saumet.

De nombreuses entreprises locales et régionales vont se succéder sur le chantier qui représente un investissement de 1.350 K€ pour la chambre de commerce, maître d'ouvrage. La livraison est prévue à la rentrée d'octobre 2014. Pour la pose de la première pierre, Yvan Saumet et Marc Gricourt étaient entourés d'une cinquantaine de chefs d'entreprises adhérents du BCE (Bas-ket club entreprises) venus découvrir à cette occasion les installations du Cimi.

La CDAC dit non à Immochan

Réunion jeudi, la CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) a refusé par 7 voix contre une seule pour l'autorisation sollicitée par la société Immochan France de construire un ensemble commercial sur une surface totale de 4.000 m² à la ZAC des Sablons à Yvertois. Le projet s'articulait autour de trois magasins parmi lesquels Cultura, enseigne de loisirs culturels et créatifs & A, chaîne de magasins vêtements. « C'est une victoire pour la défense de la ville », se félicite le maire de Blois, Marc Gricourt, mais il est conscient que le contexte actuel ne permet pas de stopper toute extension commerciale. « En février 2011, le projet était déjà opposé à un projet d'agrandissement. Immochan proposait une extension de 7.900 m² pour ses magasins. La décision a été confirmée par la CNAC (Commission nationale de l'urbanisme) qui avait estimé que le projet n'était pas compatible avec les objectifs du Scot.

En revanche, la CDAC a donné son feu vert au projet d'agrandissement du Cap Ciné qui sera doté de salles supplémentaires.